



3 septembre 2009

Communiqué de presse

Mission « Création et internet » : les artistes sont pris en compte

Au nom des artistes-interprètes, l'Adami se félicite de l'installation de la mission « Création et internet », sous la présidence de Patrick Zelnik.

L'annonce faite ce matin par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, positionne les artistes et leur rémunération au centre du débat, au même titre que l'attractivité de l'offre légale de contenus culturels en ligne.

Ainsi l'Adami accueille comme un signe particulièrement encourageant le fait que la mission confiée à Jacques Toubon porte sur « *la rémunération des acteurs de la création, du financement de celle-ci et du partage de la valeur, notamment des ressources dégagées par les nouveaux modèles économiques* ».

L'Adami, qui affirme depuis le début de l'examen du projet de loi Hadopi sa demande de voir les revenus des artistes dûment pris en considération, participera volontiers aux consultations conduites par Messieurs Guillaume Cerutti et Jacques Toubon.

Contact presse :
Marine Billoir
T : 01 44 63 10 84
mbilloir@adami.fr

Direction de la communication :
Gaël Marteau
T : 01 44 63 10 34
gmarteau@adami.fr

Retrouvez toute l'actualité des artistes-interprètes sur www.adami.fr

L'Adami est une société de gestion collective des droits des artistes-interprètes (comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre, danseurs...). Elle gère aujourd'hui les droits de près de 100 000 artistes-interprètes, dont plus de 23 000 adhérents, et fait toujours plus pour soutenir les projets artistiques.